



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Ce document se trouve sur le site du Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale : www.luttepauvrete.be

Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens
qui donnent accès aux documents électroniques.

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	CONCERTATION ET COLLABORATIONS/PARTENARIATS AVEC DIVERS ACTEURS.....	3
	2.1. <i>Dialogue en vue du rapport bisannuel 2022-2023</i>	3
	2.2. <i>Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements</i>	3
	2.3. <i>Collaboration avec les institutions de recherche</i>	8
	2.4. <i>Collaboration avec les institutions des droits de l'homme</i>	11
	2.5. <i>Collaboration avec les acteurs judiciaires</i>	12
	2.6. <i>Collaboration avec d'autres acteurs</i>	12
3.	AVIS ET NOTES.....	14
	3.1. <i>Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté</i>	14
	3.2. <i>Contributions à des instances internationales</i>	14
	3.3. <i>Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes</i>	14
4.	RECUEIL ET PUBLICATION DE LA JURISPRUDENCE.....	17
5.	INFORMATION ET COMMUNICATION.....	18
	5.1. <i>Site internet</i>	18
	5.2. <i>Activités du centre de documentation</i>	18
	5.3. <i>Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux</i>	18
	5.4. <i>Publications</i>	19
	5.5. <i>Écho dans les médias</i>	19
6.	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	21
	6.1. <i>Commission d'accompagnement</i>	21
	6.2. <i>Comité de gestion</i>	21
	6.3. <i>Équipe</i>	21
	6.4. <i>Collaboration avec Unia et Myria</i>	21
	ANNEXE 1: ACCORD DE COOPÉRATION.....	23

1. Introduction

Ce rapport d'activités donne un aperçu des travaux du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale en 2023. Le processus de concertation en lien avec le Rapport bisannuel 2022-2023 sur la dimension financière de la pauvreté est entré dans sa deuxième année, avec 6 nouvelles réunions de concertation intensives sur les notes de travail et les projets de textes élaborés par l'équipe du Service sur base des différents échanges. Avec ces concertations et le Rapport ont été abordés divers thèmes, du revenu et le coût de la vie en hausse, aux conséquences financières de la numérisation de la société,... Les nombreuses recommandations du Rapport devraient servir à la stratégie des années à venir en matière de lutte contre la pauvreté, dans le cadre d'une nouvelle législature aux différents niveaux politiques.

Les travaux menés dans le cadre des États généraux pour une transition juste ont également joué un rôle central. Le Service a apporté plusieurs contributions à ce processus, en utilisant différentes perspectives et méthodes de travail : l'organisation du colloque très suivi du 22 juin pour des échanges avec les différents acteurs, l'élaboration d'un avis commun avec différentes institutions de droits humains, le soutien à la participation des personnes en situation de pauvreté au panel de citoyens Agora, la présentation de l'avis du Service - sous l'angle de la lutte contre la pauvreté - lors de la Conférence pour la transition juste en Belgique les 8 et 9 novembre,... En ce qui concerne le thème du développement durable et de la transition juste, le Service est également de plus en plus impliqué dans différents groupes de travail et initiatives.

Le Service a été désigné comme secrétariat de la CIM 'Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes' qui s'est réuni trois fois en 2023. Le redémarrage de la CIM est une bonne chose pour la coopération interfédérale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, et le Service est heureux de pouvoir soutenir ce processus et cette coopération.

Sur le front de la recherche, nous pouvons mentionner le lancement de la recherche Be-Fast, dans le cadre de laquelle le Service – en collaboration avec les universités *KULeuven* et *Universiteit Antwerpen* – cherche des moyens de mieux mesurer l'impact des crises sur les situations de pauvreté. Mais d'autres nouveaux projets de recherche sont également soutenus, par exemple par la participation aux comités d'accompagnement, aux groupes de travail ou aux débats d'experts.

Le thème du sans-abrisme et de l'absence de chez soi a fait l'objet d'une attention particulière grâce à la poursuite de l'élaboration du mandat du Service en tant que point commun de collecte de données sur le sans-abrisme et l'absence de chez soi, et grâce à la participation à l'élaboration du nouveau texte de l'accord de coopération sur le sans-abrisme au sein de la CIM, à la préparation de la conférence européenne dans le cadre de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, aux projets de recherche et aux recensements passés et à venir.

L'ensemble des activités et des publications de 2023 fournit dans tous les cas au Service un matériel suffisant et riche pour travailler en 2024, également à la lumière des élections à venir.

Des hyperliens facilitent l'accès des lecteurs aux documents et informations pertinents.

2. Concertation et collaborations/partenariats avec divers acteurs

2.1. Dialogue en vue du rapport bisannuel 2022-2023

A la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du Rapport Général sur la Pauvreté, le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels de divers secteurs, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations. Ce dialogue, au cours duquel différentes formes de connaissances sont échangées, se déroule selon un cycle bisannuel, en vue de la publication des Rapports bisannuels du Service.

2023 était la deuxième année du processus de concertation autour de la dimension financière de la pauvreté, dans le cadre du 12^e Rapport bisannuel. En 2022, le Service avait déjà dégagé différentes thématiques à approfondir grâce à deux premières rencontres avec les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté se rassemblent. Trois réunions avaient donc eu lieu, avec pour thème 'Les inégalités face à la hausse des prix et à l'inflation', 'l'impact financier de la digitalisation, de la numérisation de la monnaie et de l'exclusion financière', et 'le surendettement'. En 2023, deux réunions de concertation, en janvier et en mars, ont permis d'approfondir les deux autres thématiques, à savoir la lutte contre le non-recours aux droits ainsi que la thématique des revenus et des mesures d'aide et d'allocations. Ensuite, quatre réunions de concertation, en avril, en juin, en septembre et en octobre, ont été consacrées à la présentation et à la discussion des différents projets de texte pour le Rapport bisannuel ainsi qu'à la formulation de recommandations pour chaque thématique.

En tout, la rédaction du Rapport s'est donc basée sur onze réunions de concertation : cinq en 2022 et six en 2023. Comme toujours, le Service a impliqué un grand nombre de personnes et d'organisations dans le processus de concertation et d'élaboration du Rapport. A chaque fois, 40 à 50 personnes ont participé aux réunions, dont beaucoup avaient une expérience de la pauvreté. A cela s'ajoute une rencontre avec des organisations en Communauté germanophone, le 6 novembre 2023, en vue d'une présentation et d'un échange autour des éléments du processus de concertation.

La publication du douzième Rapport bisannuel s'est déroulée sous la forme d'une matinée de présentation au Sénat le 20 décembre 2023, dans un hémicycle rempli, avec également des réactions des décideurs politiques des différents niveaux de gouvernement.

2.2. Collaboration avec les administrations, les cabinets et les parlements

En tant qu'institution interfédérale, le Service collabore avec des administrations, des cabinets et des parlements, dans divers domaines et à différents niveaux de pouvoir.

- En octobre 2022, la Conférence interministérielle 'Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes' (IMC) a été relancée, et le Service a été désigné comme Secrétariat de la CIM. Sous la présidence du Ministre flamand de la Lutte contre la pauvreté, Benjamin Dalle, trois réunions ont eu lieu en 2023 (24/01, 06/06 et 27/10). Le Service était responsable des comptes rendus des réunions de la CIM et du groupe de travail préparatoire, ainsi que de la préparation de ces réunions. Il publie

également systématiquement des [communications](#) sur les travaux de la CIM. La Ministre fédérale de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, assumera la présidence de la CIM en 2024.

- Dans l'Accord de coopération du 12 mai 2014 sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, les signataires s'engagent à collecter toutes les données objectives qu'ils mettront à la disposition les uns des autres, mais aussi du Service de lutte contre la pauvreté, en tant que point de collecte commun. En 2023, un nouveau texte de l'Accord de coopération sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi a été approuvé au sein de la Conférence interministérielle 'Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes' (CIM), et est actuellement soumis à l'approbation des différents gouvernements. Dans ce nouveau texte, le Service se voit également confier un rôle de renforcement de la coopération interfédérale dans la lutte contre le sans-abrisme.
- Le Service est membre du réseau des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté. Au sein de ce réseau, les actions du [plan fédéral de lutte contre la pauvreté et l'inégalité](#), approuvé par le gouvernement fédéral le 15 juillet 2022, ont également fait l'objet d'un suivi et d'un monitoring en 2023.
- Le Service contribue au volet belge du cycle du Semestre européen. Il existe deux groupes de travail, pilotés au niveau fédéral, qui rassemblent des parties prenantes : [la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), coordonnée par le SPP Intégration sociale, et le groupe de travail 'indicateurs' coordonné par le SPF Sécurité sociale. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est réunie quatre fois en 2022, pour suivre l'actualité européenne et le quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Le groupe de travail 'Indicateurs sociaux' assure le suivi des indicateurs utilisés par la Belgique dans le cadre du Semestre européen.
- Le Service a participé à certaines activités préparatoires et séminaires autour des thèmes de la garantie pour l'enfance et de la lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi, dans le cadre de la préparation de la Présidence belge de l'Union européenne au premier semestre 2024, prise en charge par le service Relations Internationales du SPP Intégration sociale, en lien avec les compétences en matière de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale de la ministre fédérale Karine Lalieux.
- L'accord de gouvernement fédéral prévoit l'organisation d'une Conférence Nationale sur la transition juste afin de relever les défis d'une transition climatique inclusive. Le 24 mai 2022, [les États généraux de la transition juste](#) ont démarré à l'initiative de la ministre fédérale du climat, Zakia Khattabi. L'objectif de ces États généraux était de recueillir des contributions de points de vue différents pour préparer la Conférence pour une transition juste. Le Service a été impliqué dans le processus depuis le début et a contribué aux différentes composantes de différentes manières, sur la base d'un accord de coopération avec l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD). Dès le début du Haut Comité pour une transition juste, le Service a transmis son matériau et ses avis aux 24 membres/académiques. Le Service a soutenu le panel de citoyens Agora pour une transition juste en ce qui concerne la participation des personnes en situation de pauvreté. Dix citoyens en situation de pauvreté ont participé aux travaux du panel de citoyens pendant quatre week-ends en septembre-octobre 2023 et un événement de clôture le 25 novembre au Sénat). Pour ce faire, le Service a collaboré avec quatre associations dans lesquelles des personnes en situation de pauvreté se

rassemblent, et a eu plusieurs réunions avec le cabinet, l'IFDD et les consultants impliqués. Dans le cadre du Forum pour une transition juste – destiné à recueillir les contributions de la société civile structurée – le Service a organisé un [colloque intitulé 'Pauvreté et transition juste'](#) le 22 juin 2023, avec quelque 200 participants et des échanges passionnants dans six groupes de travail basés sur les six chemins vers la durabilité des Rapports bisannuels 'Durabilité et Pauvreté' et 'Solidarité et Pauvreté'. En 2023, un [avis](#) a également été réalisé sur la transition juste sous l'angle des droits humains, en coopération avec d'autres institutions des droits humains. Un séminaire a été organisé le 25 octobre 2023, avec des contributions du rapporteur des Nations unies sur l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter, et des institutions nationales néerlandaise et française de défense des droits humains. Entre-temps, la ministre fédérale du climat, Zakia Khattabi, avait demandé au Service d'élaborer un [avis sur la transition juste](#) et de le présenter lors de la Conférence pour une transition juste (8 et 9 novembre), avec également des réactions de la ministre fédérale Karine Lalieux, de la ministre bruxelloise Elke Van den Brandt et des représentants du Premier ministre Elio Di Rupo et du ministre flamand Benjamin Dalle. Sur base de ce matériel, le Service aide à préparer la Conférence européenne pour une transition juste, qui sera organisée les 4 et 5 mars 2024 dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

- Sur base de son processus de concertation sur la durabilité et la pauvreté, le Service a collaboré à plusieurs reprises avec l'Institut Fédéral pour le Développement durable. L'Institut a sélectionné le Service comme [SDG Voice 2020](#). Depuis lors, le Service participe à la préparation du SDG Forum. Pendant le SDG Forum 2023, le Service a organisé un [atelier](#) basé sur ses travaux autour d'une transition juste, avec également l'input d'ATD Quart Monde.
- Le 9 mars, le Service a contribué à une session de travail sur les indicateurs pour le suivi des ODD organisée par le Bureau fédéral du Plan.
- En 2023, le Service a été invité à devenir membre (observateur) du Conseil fédéral du développement durable (CFDD). Il participe aux réunions générales et aux groupes de travail en fonction des avis spécifiques du CFDD.
- Sur la base d'une étude préparatoire - à laquelle le Service a participé - le *Coordination Center for Complex Risk Assessments in the context of Climate Change* a été créé. Le Service est membre du conseil consultatif de la nouvelle institution et assure également le suivi de la recherche 'Planetary Boundaries' lancée en 2023.
- Le Service participe aux réunions du groupe de travail depuis fin 2023 en lien avec l'élaboration du Plan Climat Social.
- Le 3 mai, le Service - ainsi que plusieurs autres organisations - a participé à une réunion avec la ministre fédérale de l'Energie, Tinne Van der Straeten, pour une discussion sur une nouvelle proposition pour un nouveau tarif social énergie.
- A l'invitation du cabinet de la vice-première ministre Petra De Sutter et de la ministre fédérale de l'énergie Tinne Van der Straeten, le Service a participé le 13 juin à une concertation sur la réforme des accises énergétiques, qui prépare un transfert des accises sur l'électricité vers les combustibles fossiles.

- En 2023, le livre fédéral sur la pauvreté et le travail a été préparé. Le Service participe aux réunions du comité éditorial organisées par le SPP Intégration sociale.
- Le 27 juin, la nouvelle circulaire relative à l'adresse de référence a été présentée par le SPP Intégration sociale au Service et à un certain nombre d'autres acteurs.
- Le 3 juillet, le Service a rencontré des chercheurs de l'OECD et du personnel du SPF Sécurité sociale sur l'impact de la crise de la COVID-19 en Belgique.
- Le Service a fait partie du jury pour [le prix fédéral de lutte contre la pauvreté](#), décerné le 21 novembre.
- Le Service a participé à quatre réunions de [Horizontaal Permanent Armoede Overleg \(HPAO\)](#). C'est le lieu, créé par un décret, où se rencontrent les 'aandachtsambtenaren' de l'administration flamande, le *Netwerk tegen Armoede* et quelques autres partenaires parmi lesquels le Service. Cette plateforme s'avère particulièrement intéressante pour faire connaître les travaux et publications du Service, dans le cadre de collaborations avec des administrations spécifiques.
- Le Service a participé à une réunion de la Plateforme sur le sans-abrisme, organisée par l'administration flamande. En outre, il a pris part à deux rencontres du groupe de travail en vue du dénombrement local de sans-abrisme et d'absence de chez-soi en Flandre.
- Depuis que des statistiques sociales sur la question de l'eau sont établies en Flandre, un groupe de contact 'règlement général de la vente d'eau', auquel le Service participe, est actif. Les nouveaux chiffres annuels ont été présentés au groupe, ce qui permet de se pencher sur la problématique et sur l'application de la réglementation sur le terrain.
- Dans le cadre du suivi du décret flamand sur l'eau potable, les sociétés de distribution d'eau potable publiques effectuent une analyse générale de l'accès à l'eau pour les groupes vulnérables. Le Service – sur la base de son travail et de ses conseils antérieurs en coopération avec le Réseau contre la pauvreté et la SAAMO – sera impliqué dans cette analyse.
- Un groupe de travail a été mis en place par l'Agence flamande de l'énergie (VEA) en 2019 pour évaluer les obligations publiques en matière d'énergie suite au déploiement des compteurs d'énergie numériques en Flandre. Le Service est membre depuis le début de ce groupe de travail et a participé aux réunions.
- Le Service participe en tant qu'expert au groupe de travail flamand 'Climat-Santé' au sein de *Departement Zorg*, créé à la demande de la ministre flamande du Bien-Être, de la Santé publique et de la Famille. Ce groupe de travail, chargé de soutenir et de conseiller les politiques, se concentre d'une part sur l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la santé, en tenant compte des groupes vulnérables. D'autre part, il contribue à l'élaboration des stratégies de prévention nécessaires et à leur soutien, tant au niveau des soins de santé qu'à celui de la société. Le groupe de travail s'est réuni 4 fois en 2023, principalement pour préparer le Plan flamand de Santé, de Santé environnementale et de santé climatique. Les deux ont été présentés lors de la [Gezondheidsconferentie Milieugezondheidszorg](#) à Bruxelles le 4 décembre 2023. Le Service a participé à la table ronde intitulée 'Objectif de santé environnementale : point de vue de la plateforme jeunesse et de la lutte contre la pauvreté'. Dans ce contexte, le Service était également

membre du groupe de réflexion de l'étude 'versterking van de (supra)lokale werking rond klimaatverandering en gezondheid' (Renforcer l'action (supra)locale sur le changement climatique et la santé). Cette étude, réalisée par Idea Consult et WhoCares, a cartographié les opérations locales autour du climat et de la santé en Flandre, ainsi que des défis à relever.

- Avec d'autres parties prenantes, le Service a participé à une session de travail organisée par *Opgroeien* pour identifier les forces, les faiblesses et les pistes d'amélioration du *Groeipakket* flamand dans le cadre d'une évaluation de 5 ans du *Groeipakket*.
- En Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), le Service a poursuivi sa collaboration avec l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, au sein du groupe Agora mis en place en 1998, à la suite de la demande de la Conférence interministérielle Intégration sociale aux Communautés d'évaluer leur décret en matière d'aide à la jeunesse afin d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver le lien parents-enfants.

En 2023, la composition du groupe Agora a changé avec l'arrivée de l'association Vie Féminine comme nouveau membre représentant les familles, ainsi que des représentants de Services agréés mandatés du secteur de la jeunesse. Cette recomposition du groupe a nécessité en 2023, et nécessitera encore en 2024, de prendre un temps pour échanger sur les réalités de chacune des organisations et les attentes par rapport à l'implication dans ce groupe. La décision a été prise de travailler pour la suite sur la charte du groupe Agora ainsi que sur le document 'Premier contact avec l'aide à la jeunesse' pour l'actualiser et en faire un outil mobilisable par les familles et les professionnels aujourd'hui.

Toujours au niveau de la FW-B, le Service est devenu membre, en 2022, du Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. Cette instance a pour mission de remettre des avis au Gouvernement de la FW-B sur sa politique transversale de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales, ainsi que sur toute politique ou problématique liée à ces thématiques. Dans ce cadre, le Service a participé à deux réunions du Conseil en 2023. Une première réunion, en avril 2023, a porté sur le suivi de l'état d'avancement du Plan de lutte contre la pauvreté de la FW-B. Une seconde réunion, en septembre 2023, a porté, quant à elle, sur l'appel à projets relatif à la lutte contre la pauvreté et lancé annuellement par le Gouvernement de la FW-B. En tant que membre du Conseil, le Service a également participé activement à la sélection des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2023.

Au-delà de sa participation aux travaux du Conseil, le Service a également pris part, comme en 2022, au groupe de travail portant sur l'une des mesures du Plan de lutte contre la pauvreté de la FW-B : le Baromètre sur l'état de la pauvreté en FW-B. Ainsi, en 2023, ce groupe s'est réuni à deux reprises afin de remettre ses commentaires à la Cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales sur la première version du Baromètre qui sera publié en 2024. Par ailleurs, en 2023, le Service est également devenu membre du jury du Prix de la Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales organisé dans le cadre de la Done de la FW-B. Ce prix récompense un mémoire de master traitant d'une question relative à la réduction des inégalités sociales et à la lutte contre la pauvreté, dans les domaines de compétences de la FW-B.

- Dans la continuité du groupe de travail sur la précarité hydrique initié en 2020 par le cabinet du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative, le Service a participé à différents types de réunions. Depuis 2021, le Service était également membre du comité d'accompagnement d'une étude qualitative approfondie sur la réalité de la précarité hydrique en Région de Bruxelles-Capitale. L'ensemble de ces réunions ont contribué à la [réforme de l'ordonnance relative à la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale](#), approuvée au Parlement bruxellois le 24 décembre 2021 et inscrit au Moniteur Belge le 17 janvier 2022. Par cette ordonnance, de nouvelles mesures sociales ont été instaurées parmi lesquelles une intervention sociale et une interdiction des coupures d'eau pour les usagers domestiques. L'avancement de la décision sur l'intervention sociale pour l'eau est suivi via un groupe de travail.
- Le Service a participé le 16 mars au Groupe de travail sur l'évolution des coûts du foncier et de l'immobilier en Wallonie/ Réforme du Code wallon du Développement territorial initié par le Ministre wallon Willy Borsus. Dans le cadre de la réforme du CoDT en cours, il a été décidé de réunir un groupe de travail intercabinet accompagné d'experts, chargé d'examiner les mesures de gestion foncière ou autres à prendre afin de limiter la hausse du coût du logement (coût de construction, coût du foncier, ...) dans le cadre de l'implémentation de l'optimisation spatiale.

2.3. Collaboration avec les institutions de recherche

Le Service rassemble du matériel d'étude qualitatif et quantitatif pour ensuite le diffuser à travers ses publications et son site internet. La démarche consiste également à soutenir la recherche dans les domaines de la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique. À cet effet, le Service soutient une série d'initiatives de recherche en prenant part aux comités d'accompagnement des projets concernés et en nouant des contacts avec des chercheurs.

↳ Comités d'accompagnement et groupes de pilotage de projets de recherche

- Le Service est partenaire, avec HIVA-KULeuven et CRIDIS-UCL, dans la recherche '[Re-Invest.be](#)', dans le cadre du programme de recherche Brain de la Politique scientifique fédérale (Belspo). La recherche a commencé en 2020 et durera quatre ans. Elle vise à étudier l'impact du degré d'investissement social (au sens large) sur la pauvreté, dans trois domaines (protection sociale, logement et santé) et selon trois perspectives. Le Service est responsable de la perspective socio-constructiviste, aux côtés de la perspective socio-économique de HIVA et de la perspective sociojuridique de CRIDIS.

Le Service apportera principalement son matériel - résultant de ses divers processus de concertation avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs - autour des trois domaines dans le processus de recherche, afin qu'il puisse être repris par les partenaires de recherche. En 2022, le Service a publié un paper décrivant l'état d'avancement de ses travaux sur la santé, avec une partie sur la santé mentale.

En outre, le Service a l'intention de soumettre les résultats des partenaires de la recherche en cours à une concertation afin d'y réfléchir avec les personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs.

À cette fin, le Service organise un groupe de concertation composé de représentants d'associations où les pauvres se rassemblent, d'autres associations de lutte contre la pauvreté et d'acteurs des trois domaines. Ce groupe de concertation s'est réuni trois fois en 2023. Deux fois autour du thème du logement et une fois autour de la question de la santé. Chaque réunion de concertation a été minutieusement préparée avec les partenaires de recherche (bilatéralement et lors des séminaires) et les participants ont également eu l'occasion de préparer ensemble la réunion au préalable.

Un séminaire commun a été organisé avec un autre projet Belspo, à savoir Refufam.

- Le Service est partenaire du projet de recherche Be-Fast, en collaboration avec la KU-Leuven et l'Université d'Anvers. Cette recherche examine comment l'impact des crises sur les situations de pauvreté peut être mieux mesuré. Le Service recueille du matériel provenant de travaux antérieurs - y compris sur l'impact de la crise COVID-19 - et organise également un groupe de concertation dans lequel du matériel du Service et des partenaires de recherche est échangé. Dans le cadre de cette recherche, les administrations et institutions concernées se réunissent également au sein d'un groupe de retour d'information et d'un comité d'orientation.
- Membre du comité d'orientation de la recherche "Change" sur les évolutions du marché du travail, le travail atypique et la protection sociale.
- Membre du groupe d'utilisateurs de la [datawarehouse « Marché de l'emploi et protection sociale »](#) (Banque Carrefour de la Sécurité sociale). La datawarehouse 'Marché de l'emploi et protection sociale' est une base de données importante pour la recherche quantitative qui s'avère aussi particulièrement pertinente dans le cadre d'études longitudinales.
- Membre du comité de pilotage du projet de recherche « [de rol van sociale restaurants binnen het vraagstuk van armoedebestrijding](#) » réalisé par la HOGENT. Ce projet examine la position des restaurants sociaux, comme pratique durable dans la politique de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la réalisation du droit à l'alimentation pour les personnes en situation de vulnérabilité avec une approche fondée sur les droits. Le Service a participé au panel 'C'est ainsi que nous abordons les droits humains dans la pratique : la place de l'aide alimentaire dans la réduction de la pauvreté' lors de l'événement de clôture du 19 avril 2023 'Les initiatives en matière d'alimentation permettent-elles de mener de la faim aux droits humains ?'.
- Membre du comité d'accompagnement du projet d'études '*Homelessness trajectories and non-take-up from a dynamic perspective*' (TRAHOME) coordonné par Lucas – KULeuven, Ugent et UCL. Le 9 mai, a eu lieu pour la deuxième fois une conférence du Réseau belge de recherche sur le sans-abrisme et l'absence de chez soi, en collaboration avec le Service.
- Le Service assure le soutien des réunions du [Groupe Interuniversitaire Recherche et Pauvreté \(GIReP\)](#), un partenariat de chercheurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Membre du Groupe du réseau du projet '[Foodcare](#)', de l'AP Haute Ecole d'Anvers. Ce projet de recherche multidisciplinaire s'étend de 2020 à 2024 et étudie comment l'accès à une alimentation de qualité peut être amélioré pour les groupes cibles vulnérables à Anvers en renforçant les partenaires pratiques dans le traitement de ce sujet.

- Le Service est partenaire au projet de recherche du CREMIS (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté) portant sur la reconnaissance des savoirs expérientiels dans la lutte contre la pauvreté au Québec et en Belgique. En 2023, le Service a pris part aux réunions du groupe d'échange et a également collaboré pour les entretiens avec les participants aux processus de concertation au sein du Service.
- Membre du comité de suivi du projet de recherche HELICON, un projet de recherche financé par BELSPO qui se déroule de 2021 à 2023 et qui vise à identifier les inégalités sociales et les effets sanitaires à long terme et indirects de la crise COVID-19. Le comité de suivi s'est réuni une fois en 2023.
- Le Service fait partie du comité d'accompagnement de la recherche 'Transfert de patrimoine selon le genre en cas de cohabitation légale, de mariage, de divorce et de décès en Belgique', organisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, à la demande de la Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, Sarah Schlitz. Le comité s'est réuni deux fois en 2023. Le 28 novembre 2023, le Service a participé avec des organisations de la société civile à la journée d'étude relative à l'écart de patrimoine entre les femmes et les hommes en Belgique.
- Le Service est membre du comité de pilotage de étude consacrée à la pénurie des infirmier·ère·s et aides-soignant·e·s, dans une perspective de genre, menée conjointement par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et la Mutualité chrétienne, avec le soutien de la secrétaire d'État à l'Égalité des genres. Une réunion a eu lieu en 2023.
- Membre du comité de suivi du projet de recherche BE-PARADIS, un projet de recherche financé par BELSPO qui se déroule de 2019 à 2024 et qui vise à approfondir la manière dont les inégalités sont mesurées en Belgique. BE-PARADIS part du constat que, d'une part, les chiffres existants montrent un degré d'inégalité relativement faible et stable, alors que, d'autre part, il existe une perception répandue selon laquelle l'inégalité en Belgique s'accroît. Le comité de suivi s'est réuni une fois en 2023.
- Membre du comité de référents pour l'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF) de l'IWEPS. Le comité s'est réuni trois fois en 2023.
- Membre du comité de suivi de l'Étude prospective portant sur la pauvreté infantile commanditée par le Gouvernement wallon et menée conjointement par l'IWEPS et l'AVIQ. La mission de cette étude est de réfléchir à l'évolution du rôle des politiques régionales et communautaires sur la pauvreté infantile dans une démarche prospective exploratoire et s'appuyant sur une large participation. Le Gouvernement souhaite aboutir à des scénarios permettant d'établir plusieurs images de futurs possibles à l'horizon 2050. Deux réunions ont eu lieu dans ce cadre.
- Membre du comité de suivi de la recherche PWO Soretra, menée par le centre d'expertise Inclusive Society de l'UCLL. Cette recherche-action se concentre sur la perspective de la vie des personnes vivant dans la pauvreté et comment cela pourrait favoriser une transition climatique plus juste, en utilisant le contexte de Louvain comme étude de cas. Une réunion a eu lieu en 2023.
- Membre du comité de pilotage de l'étude MJP_10 de la SWVG sur les possibilités et les conditions préalables au partage de données entre les huissiers de justice, les services publics, les établissements de crédit, les opérateurs de télécommunication et les institutions de médiation de

dettes accréditées en vue de la minimisation des coûts de recouvrement. En 2023, le comité de pilotage s'est réuni quatre fois.

- Membre du comité d'accompagnement de l'étude 'Evaluation de l'outil REDI', réalisée par le SPP IS. Suite au soutien supplémentaire de la Ministre fédérale Lalieux, en charge de la lutte contre la pauvreté, pour l'utilisation de l'outil REDI afin d'allouer des moyens financiers supplémentaires au sein des CPAS, cette étude fera une analyse descriptive des utilisateurs et des non-utilisateurs de REDI et fournira des informations sur REDI en tant qu'outil d'orientation et sur l'utilisation des subsides et des moyens financiers. En 2023, le comité d'accompagnement s'est réuni deux fois.

2.4. Collaboration avec les institutions des droits de l'homme

Les législateurs ont confié au Service un mandat relatif à la protection des droits de l'homme. Ce mandat a été donné sur la base du constat que la pauvreté *porte atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains* et de l'objectif commun que se sont fixés les législateurs, à savoir *la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'homme*. Le Service est chargé d'émettre des avis, de rédiger des rapports sur toute question relative à l'exercice effectif des droits de l'homme en lien avec la pauvreté ainsi qu'aux inégalités d'accès aux droits.

- Le Service participe aux réunions mensuelles de la Plateforme droits de l'Homme. La Plateforme droits de l'Homme rassemble, sur une base volontaire, des institutions exerçant un mandat de protection des droits de l'homme (Collège des médiateurs fédéraux, Délégué général aux droits de l'enfant et *Kinderrechtencommissaris*, Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia), Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Centre fédéral Migration (Myria), Institut fédéral des Droits humains (IFDH), l'Institut flamand des droits humains (VMRI), Autorité de protection des données, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Conseil central de surveillance pénitentiaire, Conseil supérieur de la justice ...). Elle a comme objectif d'analyser des problématiques qui concernent plusieurs institutions, de mobiliser adéquatement les compétences respectives de chaque institution et d'encourager la coopération entre institutions. Les membres ont également échangé des rapports et des comptes rendus de leurs propres travaux, dont les travaux du Service sur la transition juste.
- Le Service coopère régulièrement avec d'autres institutions de défense des droits humains. Par exemple, le Service, en collaboration avec Unia, Myria, le Délégué général aux droits de l'enfant et le Commissaire aux droits de l'enfant, a rédigé [l'avis 'Transition juste et droits humains'](#). Il a également co-écrit avec l'IFDH un Cahier sur ['la réglementation de la mendicité sous l'angle des droits humains'](#).
- Le Service a été représenté à la session plénière de la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE).
- Le Service a participé à l'enquête 'Defend the defenders' de IFDH, notamment en participant à une enquête lors d'un focus groupe le 23/10.
- En tant que membre du [réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme](#) (ENNHRI/European Network of National Human Rights Institutions), le Service a participé à différents groupes de travail, plateformes, le General Assembly et enquêtes d'ENNHRI.

Depuis des années, le Service participe activement aux travaux du [groupe dédié aux droits économiques et sociaux](#) (Workgroup on Economic and Social Rights) et à une [Plateforme de coopération thématique qui réunit le Conseil de l'Europe, Equinet, la FRA et ENNHRI](#) en vue de souligner l'importance des droits économiques et sociaux en Europe (La Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques). Le Groupe de travail sur les droits économiques et sociaux de ENNHRI s'est réuni plusieurs fois en ligne, entre autres autour l'IA et de la transformation digitale. En septembre, le groupe de travail s'est réuni à Helsinki en préparation de la Plate-forme collaborative CoE-FRA-ENNHRI-EQUINET sur les droits sociaux et économiques sur le thème de [la réalisation des droits sociaux à l'ère numérique : opportunités et risques](#). Le groupe de travail lui-même portait sur la transition juste et le Service a expliqué son travail à ce sujet et a référé à l'avis sur la transition juste et les droits humains.

- Le Service a également participé à l'ENNHRI Co-Lab : Artificial Intelligence - An NHRI capacity-building event on AI and Human Rights du 30/11 au 1/12, qui a exploré les implications des développements dans le domaine de l'IA sur les droits humains à la lumière de l'élaboration d'un Acte européen sur l'IA.

2.5. Collaboration avec les acteurs judiciaires

- Dans le cadre de son projet 'Jurisprudence', le Service est assisté par un [comité d'accompagnement](#), qui s'est réuni à deux reprises en 2023. Lors de cette réunion, les travaux du projet ont fait l'objet de discussions. Au sein du Comité d'accompagnement, des points de vue sont échangés quant à la pertinence et l'intérêt d'une jurisprudence donnée, et référence est faite à la doctrine ou à la jurisprudence associée. Le Comité, composé de professeurs d'université, de magistrats et d'avocats, relit les résumés rédigés par l'équipe du Service afin d'en garantir la qualité. Le Comité d'accompagnement a également relu le cahier de jurisprudence relatif à la mendicité.
- Le 27 novembre 2023, le Service a organisé la huitième édition de sa journée de réflexion intitulée 'Le regard des magistrats sur la pauvreté' en collaboration avec l'Institut de formation judiciaire (IFJ). L'évènement s'est déroulé dans les locaux de l'IFJ. Le thème de la journée était 'la pauvreté et les familles'. Environ 80 personnes y ont participé. Les présentations ont été faites par le Service lui-même, le Centrum Kauwenberg, UGent, le tribunal de la famille et de la jeunesse de Namur, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), ATD Quart Monde et l'Administration générale de l'aide à la jeunesse.

2.6. Collaboration avec d'autres acteurs

- Le Service a été impliqué en tant que partenaire dans l'organisation de la formation continue avec certificat organisée par le Département du travail social et de la pédagogie sociale, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Gand, et l'équipe du travail social et de la politique sociale du Centre de recherche sociologique, Faculté des sciences sociales, KU Leuven. En outre, en collaboration avec le *Netwerk tegen armoede*, il a dispensé la leçon 'participation politique'

le 30 mars, a présenté le travail du Service pendant les autres leçons et a accueilli les participants à Eurostation pendant les leçons en direct dans ses locaux.

- Le Service a pris part au jury dans le cadre de l'appel à projet de la Loterie Nationale sur la lutte contre la pauvreté.
- Le Service a participé au cours des dernières années au groupe de travail FETA (Fair Energy Transition for All) coordonné par la Fondation Roi Baudouin, et a contribué à la rédaction du rapport belge de ce projet européen. Le 5 octobre, elle a participé à un panel de discussion lors d'un séminaire pour la présentation du projet FETA, dans le cadre du processus de transition juste en Belgique.
- Le Service a fait partie du jury de la deuxième édition des "Ethias Youth Solidarity Awards", un prix décerné aux CPAS pour des projets en faveur des jeunes en situation défavorisée, dont la sélection est organisée par la Fondation Roi Baudouin.
- En accord avec son mandat en tant que point de collecte général de données sur le sans-abrisme et l'absence de chez soi, le Service a également poursuivi sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin (FRB) dans le cadre de son initiative de comptage des situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi. Le Service a eu plusieurs contacts avec la FRB à ce sujet. La FRB participe également au groupe de travail interfédéral dans le cadre du mandat du Service.
- Le Service prend part aux réunions du groupe de travail Énergie et Pauvreté en Flandre (organisé par Fluvius, 2 réunions).
- Le Service a participé aux réunions la Plateforme sur la précarité énergétique et hydrique (organisée par la Fondation Roi Baudouin).
- Suivi des travaux du *Kenniscentrum Vlaamse Steden* sur l'automatisation des droits (6 rencontres).
- Le Service fait partie du groupe de travail 'Sociaal werk en rechtvaardige duurzaamheid', mis en place par SAAMO dans le cadre du plan d'action flamand Sterk Sociaal Werk.
- Le Service fait partie de la concertation des parties prenantes PNEC/SQE/FSC (Plan national pour l'énergie et le climat/Système d'échange de quotas d'émission/Fonds social pour le climat), qui réunit des syndicats, des associations de défense de l'environnement et des associations de lutte contre la pauvreté sur la manière de financer la transition dans le cadre du PNEC et à partir des recettes du système d'échange de quotas d'émission et du Fonds social pour le climat. Cette année, la concertation des parties prenantes s'est réunie deux fois.
- Service fait partie de la Plate-forme belge Zones sans chômeur de longue durée, dans laquelle l'expérience des Territoires zéro chômeur de longue durée est poursuivie pour la Wallonie, la Flandre et Bruxelles.

3. Avis et notes

3.1. Avis et notes à l'attention des autorités publiques et des autres acteurs de lutte contre la pauvreté

Les avis suivants ont été préparés par le Service et ce, sur base de ses Rapports bisannuels et d'autres travaux :

- En collaboration avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia), le Service a rendu un [avis](#) de sa propre initiative sur l'impact de la numérisation des services (publics ou privés) le 3 février 2023.
- En réponse à la crise énergétique et aux difficultés croissantes de paiement des factures d'énergie, le Service, en collaboration avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia), a publié le 10 mars [un avis sur le tarif social pour l'énergie](#).
- Le 27 mars 2023, le Service a émis un [avis](#) de sa propre initiative sur deux propositions de loi visant à renforcer la politique fédérale de lutte contre la pauvreté, à savoir [la proposition de loi du 22 décembre 2022 visant à renforcer structurellement la politique fédérale de lutte contre la pauvreté](#) et [la proposition de loi du 25 janvier 2023 ancrant le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et le comité de concertation sur la pauvreté dans la législation fédérale](#).
- Dans le cadre des États généraux pour une Transition juste, le Service, à la demande de la Ministre fédérale belge du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Zakiya Khattabi, a publié [l'avis 'Transition juste et pauvreté. Contribution à la Conférence pour une transition juste en Belgique'](#).
- En collaboration avec l'Institut fédéral des droits de l'homme (IFDH), le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia), le Centre fédéral des migrations (Myria), le Commissariat aux droits de l'enfant (KRC) et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), le Service a publié [l'avis 'Transition juste et droits humains'](#) en octobre 2023.

3.2. Contributions à des instances internationales

- Le Service a apporté une contribution – avec d'autres institutions de droits humains – dans le cadre de l'enquête d'Ennhri sur le *Rule of Law*, en lien avec son Rapport.

3.3. Intervention lors de journées d'études, de colloques et de plateformes

Le Service a contribué aux réflexions menées, via des interventions ou des participations à des panels ou des tables rondes :

- Présentation 'Naar een rechtvaardig klimaatbeleid', Inspiratiedag Master sociaal werk en sociaal beleid, 06/02.

- Cours sur le non recours aux droits dans le cadre de la Permanente Vorming Armoede en Participatie, 09/03
- Cours sur la pauvreté et l'assistance sociale dans le cadre de la formation permanente sur la pauvreté et la participation, 16/03.
- Présentation 'Toegang tot rechten', Ombudsman pensioen, 16/03.
- Cours sur la participation politique dans le cadre de la formation permanente sur la pauvreté et la participation, 30/03.
- Participation au panel 'C'est ainsi que nous abordons les droits humains dans la pratique : la place de l'aide alimentaire dans la réduction de la pauvreté' lors de l'événement de clôture de l'étude PWO 'Les initiatives en matière d'alimentation permettent-elles de mener de la faim aux droits humains ?', 19/04.
- Participation à la table du futur 'Energie et transition juste' des Decenniumdoelen, 03/05.
- Participation à la journée de recherche du Belgian Network Research Homelessness, 09/05.
- Participation à une table ronde lors de l'événement marquant les 20 ans du Réseau de lutte contre la pauvreté, 08/06.
- Reaction aux résultats d'une enquête menée auprès de chômeurs, ABVV-Turnhout, 09/06.
- Contributions lors de l'Université populaire d'ATD Quart Monde, 24/06.
- Présentation 'Pauvreté et ineffectivité des droits : nonaccès et non-recours aux droits', Journée d'étude 'Quelles innovations contre le non-recours', ULB, 06/09.
- Participation à une table ronde sur la pauvreté après le 17 octobre, Stad Gent, 16/09.
- Présentation du travail du Service sur la transition juste lors de la réunion du groupe de travail ESCR d'ENNHRI à Helsinki, 27/09.
- Participation à une table ronde lors de l'événement concernant le projet FETA, Fondation Roi Baudouin, 05/10.
- Présentation avis sur la digitalisation lors d'un évènement d'Unia, 13/10.
- Participation à l'atelier 'Measures to Close the Climate Insurance Protection Gap in Belgium' du SPF Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 18/10.
- Participation à une table ronde sur le 'cost-o-living-crisis' lors de la présentation du projet de livre "Commentary on the European Social Charter", organisé par le Social Rights Department du Conseil de l'Europe et le Academic Network on the European Social Charter and Social Rights, 19/10.
- Présentation du travail sur la transition juste lors de l'atelier 'Pauvreté et transition juste' organisé par le Service au SDG Forum, 19/10.
- Présentation de l'avis 'Transition juste et droits humains' au séminaire du même nom, organisé par le Service, 25/10.

- Présentation de l'avis 'Transition juste et pauvreté' à la Conférence pour une transition juste en Belgique, 09/11.
- Participation à une table ronde lors d'une journée d'étude sur le PIIS, SAAMO ea, 17/11.
- Introduction du Netwerkevent van De Link, 17/11.
- Participation à un panel avec des organisations de la société civile lors de la journée d'étude sur l'écart de patrimoine entre les femmes et les hommes en Belgique, 28/11.
- Participation au panel de discussion 'Objectif santé environnementale : vue de la plateforme jeunesse et de la réduction de la pauvreté' lors de la [Gezondheidsconferentie Milieugezondheidszorg](#) à Bruxelles, 04/12.
- Présentation 'Kansen voor samenwerking' lors de la présentation du Jaarboek Armoede en Ongelijkheid 2023, USAB, 11/12.
- Présentation sur la pauvreté et l'ineffectivité des droits, lors de la conférence annuelle du Verbond van politie- en vrederechters, 13/12.
- Organisation et participation à une table ronde sur la numérisation et l'accès aux droits lors d'une journée d'étude marquant les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en collaboration avec l'IFDH, 18/12.

4. Recueil et publication de la jurisprudence

Le Service de lutte contre la pauvreté a pour mission d'évaluer l'effectivité de l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le [projet « Jurisprudence »](#), au sein duquel des décisions judiciaires sont analysées. La spécificité de ce projet consiste à rassembler et à publier gratuitement des décisions relatives aux droits fondamentaux, pertinentes au regard de la pauvreté : logement, protection de la vie familiale, protection de la santé, travail et protection sociale... C'est également dans le cadre de ce projet qu'une journée de réflexion sur « *le regard des magistrats sur la pauvreté* » est organisée.

Dans le cadre de ce projet, une collaboration avec une [nouvelle revue juridique sur les droits fondamentaux et la pauvreté](#) est en cours; le Service participe, entre autres, au comité de rédaction.

En 2023, 2 étudiants (Université d'Anvers) ont pu effectuer un stage au Service. Grâce à la préparation, au soutien et au feedback nécessaires, ils ont pu se familiariser avec le fonctionnement du projet Jurisprudence pendant 10 jours.

↳ Généralités

Les décisions sont résumées dans un langage accessible au grand public, sans pour autant négliger leur complexité juridique. Ces résumés sont ensuite publiés sur le site internet, conjointement aux décisions rendues anonymes. Chaque résumé paraît tant en néerlandais qu'en français.

Dans le but de garantir la qualité et l'exactitude juridique de chaque résumé, la Commission d'accompagnement procède à un contrôle avant la publication.

En 2023, un Cahier a été publié en coopération avec l'IFDH : '[Réglementation de la mendicité sous l'angle des droits humains](#)'. Cette recherche a fait l'objet d'une grande attention de la part des médias et plusieurs communes ont manifesté leur volonté d'adapter les réglementations locales en fonction des principes de la jurisprudence basée sur cette recherche. Un article juridique sur cette recherche a également été publié dans la revue Droits fondamentaux et pauvreté.

↳ Méthodes de recueil de la jurisprudence

Le recueil de la jurisprudence s'opère de différentes manières. Le Service a notamment reçu de la jurisprudence non publiée de la part de juges avec qui il entretient des contacts, ainsi que de tribunaux divers : tribunaux du travail, justices de paix, juridictions pénales, etc. Depuis 2017, le Service est en outre exempté du droit d'expédition. Il peut dès lors obtenir gratuitement les décisions rendues auprès de tous les tribunaux belges.

5. Information et Communication

5.1. Site internet

Sur son site internet (www.luttepauvrete.be), le Service de lutte contre la pauvreté offre des informations au grand public dans les trois langues nationales et en anglais, les versions du site en anglais et en allemand étant moins détaillées. Le site internet est le moyen idéal de rendre accessibles les informations que le Service recherche, rassemble ou produit. Comme les années précédentes, c'est la rubrique 'faits et chiffres' qui a été la plus visitée. On y trouve des réponses à de nombreuses questions.

La page reprenant le calendrier annuel des activités organisées dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre a également attiré de nombreux visiteurs.

5.2. Activités du centre de documentation

Le centre de documentation est principalement destiné à l'usage interne en soutien aux travaux des collaborateurs. Toutes sortes de publications - y compris des articles, des livres, des présentations, des études - sont cataloguées. Les revues numériques sont également de plus en plus utilisées.

Le Service a reçu 198 questions par mail ou par téléphone, dont la plupart (63 %) étaient des questions d'information provenant d'organisations, de professionnels (principalement des journalistes), d'étudiants et de services publics. Il s'agit majoritairement de questions relatives à des chiffres et des interviews. 29 % des contacts concernaient des demandes d'aide, dont la plupart des questions portaient sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, le logement, les revenus, les droits humains, le non-recours aux droits, l'adresse de référence, l'endettement, l'exclusion sociale, les allocations. Dans le cas de telles demandes d'aide, le Service essaie d'orienter les personnes vers une organisation spécifique qui peut offrir un soutien dans la région de la personne concernée pour trouver une réponse à sa question.

5.3. Relations presse, stratégie médias et réseaux sociaux

Comme chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre, un communiqué de presse a été diffusé auprès des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle afin de faire connaître l'agenda des activités organisées, disponible sur le site du Service.

Le compte X ([@Luttepauvrete](https://twitter.com/Luttepauvrete)) du Service, créé le 16 octobre 2017, constitue un relais supplémentaire de communication. L'utilisation du compte X est liée à l'actualité et aux thématiques suivies par le Service. Le compte poursuit une progression régulière en termes du nombre d'utilisateurs. Au 31 décembre 2023, le compte Twitter du Service comptait 710 abonnés et avait publié 151 tweets (FR + NL) pour l'année 2023, avec 1.271 impressions. Les tweets publiés dirigent aussi souvent que possible les internautes vers les publications du Service, des articles de presse ou des pages de son site web. Cette communication multicanal contribue à renforcer la visibilité du travail mené par le Service. Depuis 2019, le fil d'actualité Twitter apparaît sur la page d'accueil du site internet du Service.

La *Newsflash* est également un important outil de diffusion des travaux du Service. Outre un article de fond en lien avec les thématiques traitées par le Service, elle revient sur ce qui a fait l'actualité du Service les mois passés et donne un aperçu du suivi du Rapport bisannuel et des publications récentes du Service. Depuis avril 2020, elle est gérée par le biais de la plate-forme de messagerie Mailchimp, qui offre des possibilités de création et de gestion des contacts enrichies. Trois *Newsflash* ont été envoyées, notamment le 16 mai (thème consacré à 'La réglementation de la mendicité sous l'angle des droits humains'), le 24 octobre (thème consacré à la 'Transition juste : 60 recommandations pour un avenir durable pour tous') et le 20 décembre (thème consacré à la présentation du Rapport bisannuel 2022-2023 'La dimension financière de la pauvreté').

L'envoi des communiqués de presse se fait également par cette voie. En 2023, deux communiqués de presse ('Près d'1 Belge sur 5 court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale: l'aide aux ménages à faibles revenus reste une priorité clé', 'Les interdictions de mendier dans 253 communes belges ne respectent pas les droits humains') ont ainsi été envoyés. Deux autres communiqués, développés en commun avec d'autres institutions de droits humains ont aussi été publiés sur le site internet du Service : 'Les condamnations en suspens pour l'État belge affaiblissent l'État de droit' et 'Avis relatif à l'impact de la digitalisation des services (publics ou privés)'.

5.4. Publications

Les publications sont disponibles sur:

- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapport-bisannuel/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapports-dactivites/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/articles-des-collaborateurs-du-service/>
- <https://www.luttepauvrete.be/avis-et-notes/>
- <https://www.luttepauvrete.be/communiqués-de-presse/>
- <https://www.luttepauvrete.be/newsflash-2/>
- <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/notes-et-livres-du-service/>

5.5. Écho dans les médias

Le Service est régulièrement mentionné dans divers médias, principalement dans la presse écrite, sur des sites web et dans des articles. En 2023, le centre de documentation a enregistré 494 mentions, dont environ 35 % dans des articles de revues, des publications (en ligne) et des journaux. En termes de langue, environ 46 % sont des références néerlandophones, 47 % sont des références francophones, tandis que les 7 % restants concernent des sources germanophones et anglophones. À cet égard, il est régulièrement fait référence à la [Faits et chiffres](#), ainsi qu'aux Rapports bisannuels. Le Cahier sur la mendicité a fait l'objet de nombreux articles dans la presse écrite et en ligne. Le Service a également eu l'occasion de présenter ce cahier lors de l'émission *De Wereld van Sofie* sur Radio 1, le 9 mai. Suite à la

présentation du *jaarboek 'Armoede en ongelijkheid 2023'* de l'*Universitaire Stichting voor Armoedebestrijding*, le Service a également été invité à fournir plus de commentaires pour le journal télévisé de la VRT le 11 décembre. Le Service a également contribué à l'émission RTL Info TV du 3 février consacrée au fait qu'un Belge sur cinq ne peut pas prendre une semaine de vacances par an. Suite au Rapport bisannuel 2022-2023, le Service a été interviewé dans le cadre du journal télévisé de LN24 le 20 décembre 2023.

6. Fonctionnement interne

6.1. Commission d'accompagnement

La Commission d'accompagnement, présidée par la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté, a pour mission d'assurer le suivi du contenu des travaux menés par le Service de lutte contre la pauvreté et de veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de collaboration). En 2023, la Commission d'accompagnement s'est réunie à quatre reprises.

6.2. Comité de gestion

Le Comité de gestion est investi de trois missions : veiller à ce que l'accord de collaboration soit dûment exécuté, dresser le plan des besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de collaboration). Le président du Comité de gestion est M. Ides Nicaise. En 2023, le Comité de gestion s'est réuni à quatre reprises.

6.3. Équipe

Fin 2023, l'équipe était composée de dix personnes, avec un équivalent moyen de 7,4 employés à temps plein pour l'année 2022. Sur ce total, environ 1,3 équivalent temps plein est dédié et financé par des projets.

6.4. Collaboration avec Unia et Myria

En outre, le Service a participé des concertations régulières avec les directions d'Unia et de Myria, en fonction de la politique du personnel et du bien-être. Il existe également un échange d'informations entre les membres du personnel des trois institutions par le biais de divers canaux.

Depuis mars 2022, le Service est installé dans le bâtiment "Eurostation", où il partage des bureaux avec Unia, Myria, Ennhri, Equinet et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Formations :

- Tables de conversation français Intranet
- Workshop Public Speaking
- 2023 Summer/Winter School - The right to a clean, healthy and sustainable environment and the transition
- Formation permanente 'Armoede en Participatie' 2023
- Opdrachtenkaart/ Carte de mission Workshop voor N+1's
- Formation au feedback

- Soutien et coaching par rapport au travail d'équipe
- 2023 Summer/Winter School – The right to a clean, healthy and sustainable environment and the transition
- Formation de base du Secouriste en milieu professionnel

En fonction du travail du Service, les journées (d'étude) suivantes ont été suivies :

- Webinaire #HELICONference | Social differences in COVID-19 vaccination, 01/02.
- Présentation de la recherche Belmod, 03/02.
- Journée d'inspiration sur le travail social, la politique sociale et le changement climatique, 06/02.
- Journée d'étude sur The Stek of SAAMO, 16/02.
- Journée d'étude du Conseil supérieur de la santé : 'Santé mentale et résilience en période de polycrise', 22/03.
- The Long Overdue Recognition of the Autonomous Human Right of all Europeans to a Clean, Healthy and Sustainable Environment, and Why the Council of Europe Must Act Now, 20/04.
- Conférence : « Le droit comme outil pour la transition sociale et écologique », 21/04.
- USAB Netwerkevent: 'Iedereen arm? Over nieuwe armoede en verdringing?', 28/04.
- Toekomstcongres Netwerk tegen Armoede, 08/06.
- Droits de l'enfant, cadre de vie et changement climatique, 21/06.
- Participation à la journée d'échange sur la thématique 'Comment concilier enjeux de mobilité, transition écologique et équité sociale ?', Bruxelles Environnement, 27/06.
- Toekomstcongres Netwerk tegen armoede, 08/08.
- Droits de l'enfant, cadre de vie et changement climatique, 21/08.
- 17th Research Conference on Homelessness, 14/09 et 15/09.
- Présentation de la nouvelle circulaire sur l'adresse de référence par SPP IS, 10/10.
- 20 ans du SPP Intégration Sociale, 16/10.
- Measures to Closing the Climate Insurance Protection Gap in Belgium, 18/10.
- 20 ans du SPP Intégration Sociale, 18/10.
- S'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté infantile ? Commencer avec des solutions, 18/10.
- Atelier 'Ervaringsdeskundigheid: een pragmatische oplossing voor NTU', 18/10.
- Panel The right to a clean, healthy and sustainable environment and the transition, 12/11.
- FRA Expert Meeting: fundamental rights and the EU Green Deal, 16/11.
- International Conference "The Universal Declaration of Human Rights", 06/12 – 08/12.

Annexe 1: Accord de coopération

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;

- >> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

ARTICLE 2

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- >> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

ARTICLE 3

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

ARTICLE 4

- §1^{er} Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.
- §2 Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.
- §3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

ARTICLE 5

- §1^{er} Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :
- >> Répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
 - >> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
 - >> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
 - >> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
 - >> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.
- §2 Pour réaliser les objectifs définis sous §1^{er}, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

ARTICLE 6

§1^{er} Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- >> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- >> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- >> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- >> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§2 Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

ARTICLE 7

§1^{er} Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- >> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;

- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;

- >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;

- >> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§2 Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

- >> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;

- >> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;

- >> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;

- >> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;

- >> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

ARTICLE 8

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- >> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- >> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- >> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- >> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

ARTICLE 9

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

ARTICLE 10

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

ARTICLE 11

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRECARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Place Victor Horta 40, bte 40, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles)



WWW.LUTTEPAUVRETE.BE



@Luttepauvrete